

MyHotelMatch amorce une restructuration de sa dette et prépare son transfert sur Euronext Growth

Paris, le 9 octobre 2025 - La Société annonce avoir conclu un accord avec ses principaux créanciers portant sur la restructuration d'une dette de 3,2 millions d'euros.

Dans ce cadre, une première tranche de 720 310 € de créances sera convertie en 720 310 obligations remboursable en actions (« *ORA* ») nouvelles. Chaque ORA donnera droit à la souscription d'une action ordinaire de la Société au prix nominal de 1 € par action, représentant une création potentielle de 720 310 actions nouvelles, sous réserve d'ajustements légaux et contractuels.¹

Les ORA sont sans intérêt et convertibles en actions au gré de l'investisseur jusqu'à leur échéance de trois ans, le 8 octobre 2028, date à laquelle les ORA restantes seront converties en actions. En cas de défaut, l'investisseur a la possibilité de racheter les ORA en numéraire.

Le Conseil a utilisé l'autorisation qui lui a été conférée en vertu des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale des actionnaires du 24 juin 2025 pour négocier et structurer la présente émission d'ORA.

Cette opération traduit la confiance renouvelée des créanciers et actionnaires de référence dans la valeur intrinsèque et les perspectives de redressement de la Société, malgré un cours de marché actuellement déprécié. Elle permet de réduire immédiatement l'endettement sans décaissement de trésorerie, améliorant ainsi la solidité financière et les ratios de solvabilité.

La fixation du prix de conversion à 1 € par action, supérieur au cours actuel, témoigne de cette confiance tout en limitant la dilution des actionnaires existants par rapport à une conversion réalisée au prix de marché.

Le solde de la dette fera également l'objet d'une conversion en ORA selon les mêmes modalités que celles décrites ci-dessus, et sera mise en œuvre soit en application des

¹ Par exemple, si la Société émet des instruments donnant accès au capital dont le prix de souscription par action est inférieur au prix de souscription actuel des ORA de 1 euro par action, alors le ratio de remboursement des ORA sera ajusté.



mêmes résolutions d'assemblée générale mentionnées ci-dessus, soit ratifiée par les actionnaires lors d'une prochaine assemblée générale.

Parallèlement, le Conseil d'administration a décidé de soumettre aux actionnaires le transfert de la cotation de la Société du marché réglementé principal vers Euronext Growth. Ce choix stratégique vise à réduire de manière significative les coûts ainsi que les contraintes réglementaires liés au marché principal, afin de concentrer davantage les ressources financières et administratives sur la reconstruction et le développement de l'activité.

Enfin, la Société prévoit de présenter prochainement un communiqué de presse dédié à sa nouvelle vision stratégique, détaillant les prochaines étapes de son plan de redressement et de création de valeur.

###

A propos de MYHOTELMATCH

MYHOTELMATCH est cotée sur Euronext Paris – Compartiment C ISIN : FR001400IE67– MHM – Bloomberg : MHM:FP

MYHOTELMATCH est éligible au PEA-PME

Plus d'informations sur myhotelmatch.com (Rubrique Investisseurs).

Contacts MYHOTELMATCH

contact@myhotelmatch.com